

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N° 2-2019 — (février 2019) — 1 €

À partir du 19 mars...





L'éditorial de Catherine Rochardeau

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr
www.fo49.fr
Inscrit à la CPPAP
n° 0720507442

Directrice de publication :
Catherine ROCHARDEAU.

Sommaire

- 2 Editorial de Catherine Rochardeau
- 3 Circulaire de l'UD et déclaration de la CE Confédérale
- 4 & 5 « L'École de la confiance » de Blanquer : la destruction de l'École publique programmée
- 6 Délégation de l'UD auprès du préfet
- 6 Yolande d'Anjou : victoire de la mobilisation
- 7 Les personnels de la Sécu se mobilisent
- 8 Fonction Publique : succès du 7 février
- Asemblées générales des syndicats**
- 9 Santé privée
- 10 CHU et Ville-ALM-CCAS d'Angers
- 11 Cheminots et Organismes sociaux
- 12 Photos des manifestations des 5 et 7/02

Le 19 mars, organisons le blocage de l'économie!

Depuis plus de 18 mois, nous avons face à nous un Président de la République qui poursuit la politique menée par ses prédécesseurs, mais à marche forcée. Pour se faire, il vise un objectif, détruire les organisations syndicales dans ce qui est leur rôle, la négociation collective et la défense des intérêts des salariés pour en faire des appareils d'accompagnement et d'élaboration de sa politique. Notre organisation dont les fondations reposent sur la liberté et l'indépendance ne laissera pas faire et mettra tout en œuvre pour préserver les intérêts des salariés qu'elle défend.

Cette politique de destruction de ce qui fonde notre

modèle social, à savoir la protection sociale, les services publics est intolérable!

Cette politique de précarisation des salariés, et du chacun pour soi n'est plus supportable!

La remise en cause, du statut, des conventions collectives, du code du travail, de l'ensemble des droits et des garanties des salariés est infernale!

Le gouvernement doit répondre aux revendications des organisations syndicales, il doit entendre la colère des Gilets Jaunes!

Le « grand débat » n'y changera rien et c'est la force et la répression que le gouvernement utilise pour intimider les salariés, les chômeurs et les retraités.

De nombreuses journées ont mobilisé des centaines de milliers de salariés et n'ont à cette étape pas permis de faire reculer le gouvernement.

Face aux prochaines échéances, à savoir la réforme des retraites, la réforme de la fonction publique, face à toutes nos revendications, nous n'avons pas d'autre issue que de passer à la vitesse supérieure par le « blocage de l'économie », le 19 mars; Il semble donc important que chacun connaisse la teneur de la circulaire de préparation de cette journée de l'union départementale et la déclaration de la commission exécutive confédérale, reproduites ci-contre page 3

Circulaire du bureau de l'UD aux secrétaires de syndicats et de sections syndicales, aux membres de la CA et au secrétaires d'Unions Locales :

Commission Administrative élargie le 4 mars

Le 19 mars, l'intersyndicale FO-CGT-Solidaires-UNEF-UNL appelle à une journée de grève et de manifestation.

La Commission exécutive confédérale du jeudi 21 février (cf pièce jointe),

« appelle toutes les structures de la confédération à réunir sans délai leurs instances pour préparer la mobilisation et la grève interprofessionnelle du 19 mars et définir et décider des initiatives à prendre pour bloquer l'économie afin de se faire entendre ».

Nous avons face à nous, un gouvernement qui veut en finir avec les organisations syndicales et qui a décidé de poursuivre sa politique de destruction de la fonction publique, la réforme de la santé, de l'éducation nationale, des retraites, de l'assurance chômage, etc. d'une loi contre la liberté de manifester

qui réprime par la violence.

Ce même gouvernement a pour unique réponse son « grand débat », dont l'issue ne sera que ce qu'il a décidé. Il reste sourd à nos revendications et ne comprend que le rapport de force.

Pour autant, et c'est le sens de la déclaration confédérale, le 19 mars ne peut être une énième journée d'action! nous ne pouvons pas continuer entreprise par entreprise, service par service, à défendre les revendications qui certes sont légitimes, mais pas du tout déconnectées des mesures générales.

Il nous faut dès à présent organiser la résistance au niveau interprofessionnel! considérer que nous sortirons de cette situation en menant l'action au niveau de nos syndicats, c'est prendre le risque de les voir disparaître sous la volonté de Jupiter. (il est à noter que la loi

Pacte pourrait relever à 100 salariés le seuil de désignation du délégué syndical au lieu de 50, de même pour la mise en place du CSE).

Le mouvement des « gilets jaunes » est l'expression pour partie de cette distance mise avec les organisations syndicales par les plus défavorisés de notre société.

Face à cette situation, il y a urgence à la discussion entre tous les responsables des syndicats FO, sur les voies et moyens pour « bloquer le pays » et faire entendre nos revendications

C'est pourquoi le bureau de l'U.D. réuni ce matin a décidé d'avancer la commission administrative de l'U.D. au lundi 4 mars à 9 h 15 et d'y convoquer tous les secrétaires et les délégués syndicaux pour que la discussion soit la plus large possible.

Déclaration de la Commission Exécutive Confédérale du 21/02/2018

La Commission exécutive réaffirme que l'urgence sociale demeure et demande une véritable réponse tant du gouvernement que des employeurs.

En aucun cas elle ne peut être la répression de la liberté de manifester.

Aussi, la Commission exécutive appelle toutes les structures de la confédération à réunir sans délai leurs instances pour préparer la mobilisation et la grève interprofessionnelle du 19 mars, et définir et décider des initiatives à prendre pour bloquer l'économie afin de se faire entendre.

Elle invite les syndicats à organiser dès maintenant les réunions syndicales et assemblées générales dans cet objectif et celui de réussir, partout où cela est possible, l'unité d'action syndicale la plus large.

La mobilisation doit être au niveau nécessaire pour contraindre le gouvernement comme le patronat à entendre les revendications et à ouvrir immédiatement de véritables négociations collectives pour :

- **L'augmentation du SMIC et du point d'indice dans la Fonction publique et l'augmentation générale des salaires dans les**

conventions collectives, des pensions et retraites

- **La généralisation de la prime transport;**
- **L'arrêt des fermetures de services publics;**
- **Le retrait des contre-réformes de la Fonction publique et des retraites;**
- **Le rétablissement de la protection sociale collective fondée sur le salaire différé (la cotisation sociale) et le paritarisme de gestion garant de la solidarité;**
- **La préservation des droits des demandeurs d'emploi et la lutte effective contre la précarité;**
- **La refondation d'un impôt véritablement progressif, solidaire, taxant les hauts revenus et les richesses, les moyens de lutte contre l'évasion fiscale, la remise en cause des aides publiques aux entreprises non productrices d'emplois;**
- **L'abrogation des dispositions des lois et ordonnances travail et de la loi Pacte qui affaiblissent les droits des salariés et moyens de leur défense;**
- **Le retrait du projet de loi « anti casseurs »**

ACTUALITÉS

« L'École de la confiance » de Blanquer, c'est la destruction « en marche rapide » de notre École républicaine...

... mais les enseignants n'auront plus le droit de le dire!... Car dès son article 1, cette loi se charge de les museler en leur imposant un devoir de réserve.

C'est une atteinte sans précédent à la liberté d'expression des enseignants, une énième atteinte aux libertés démocratiques...

Dorénavant, les profs n'auront plus le droit de critiquer la politique du Ministère, même dans leurs relations privées, mais ils devront par contre obligatoirement accrocher bien en vue un drapeau français, un drapeau européen et la Marseillaise dans chacune de leurs classes!

Des profs, le petit doigt sur la couture du pantalon, et bientôt, des élèves au garde à vous?!

Par ailleurs, pour que les prochaines réformes se fassent plus facilement, le projet de loi Blanquer qui a été adopté par l'Assemblée nationale le 19 février, a tout prévu : elles pourront être décidées, comme pour le Loi Travail, par ordonnances!

La loi Blanquer doit permettre pour l'État des économies d'ampleur sur le dos des personnels et de leurs élèves, contre l'École républicaine... avec :

- **L'organisation de la disparition de l'école maternelle de la République remplacée par des structures privées ou municipales (Art 4).** Un amendement autorise la scolarisation jusqu'à 6 ans dans un « jardin d'enfants » : « Par dérogation à l'article L. 131-2 du code de l'éducation, l'instruction obligatoire peut, au cours des années scolaires 2019-2020 et 2020-2021, être donnée aux enfants âgés de trois à six ans dans un établissement d'accueil collectif recevant exclusivement des enfants âgés de plus de deux ans dit "jardins d'enfants." »
- **La création d'Établissements Publics Locaux des Enseignements Fondamentaux (Art 6),** c'est-à-dire la suppression des directeurs et des écoles et la destruction du Statut. En effet, Le

projet de loi prévoit clairement dans l'article L. 421-19 que le directeur d'école n'existe plus. Les écoles disparaissent comme entités administratives. Si les bâtiments existeront toujours, ils ne seront qu'un site parmi d'autres d'un établissement placé sous l'autorité d'un chef d'établissement, supérieur hiérarchique unique des personnels du premier et du second degré. Le chef de cet établissement d'un nouveau type se trouverait lui-même placé sous la tutelle des collectivités territoriales. **Pour le ministre, l'objectif avéré est de passer de 45 000 écoles à 18 000 établissements (80 % des écoles seraient supprimées ainsi que leurs directions!).**

- **Un élargissement considérable du financement des écoles privées (Art 2)!** La seule véritable conséquence concrète de la scolarisation obligatoire dès 3 ans, c'est l'augmentation mécanique des subventions de l'État aux écoles privées. 96 % des enfants de 3 ans fréquentent déjà l'école maternelle à l'heure actuelle, mais, avec cette loi, en application de la loi Debré, ce sont les communes qui se verront imposer de participer aux frais des jardins d'enfants privés et des écoles privées pour les enfants de 3 à 6 ans. Ce sont à nouveau plusieurs millions d'euros publics qui vont être déversés dans les caisses de l'école privée, à grande majorité confessionnelle catholique.
- **Des surveillants qui pourront aussi enseigner... à bas coût, sans formation, sans Statut! (Art 14)**

La loi Blanquer prévoit la modification du recrutement des AED, qui pourront être utilisés comme professeurs apprentis à moindre coût. Recrutés par contrat en L2, sans le statut de professeur



Jean-Michel Blanquer à l'Assemblée nationale

stagiaire, ils seront exposés au licenciement jusqu'à leur titularisation qui n'interviendra qu'à la fin de leur M2. Ils seraient licenciés pendant 4 ans. À charge aux enseignants titulaires de les former, sans rémunération supplémentaire. Cela ressemble fort à la période d'essai du « contrat première embauche » qui avait dû être abrogé face à la mobilisation des jeunes et des salariés, avec leurs organisations.

- **Des enfants handicapés toujours plus abandonnés dans les classes ordinaires sans enseignement adapté (Art. 5)...**

La logique de l'école inclusive se poursuit. Dans la logique de la loi Montchamps de 2005, le gouvernement veut : « *supprimer les catégories des Établissements et Services médicosociaux* » (IME, SESSAD, ITEP). Ces destructions vont de pair avec la généralisation des « *partenariats institutionnels entre ARS et Éducation nationale par voie de convention* ». Le constat est sans appel : les élèves relevant des établissements spécialistes sont de plus en plus nombreux dans les classes ordinaires. Les quelques AVS sous-payés pour leur suivi seront mutualisés pour plusieurs élèves...

- **La fin de l'évaluation indépendante des politiques éducatives (Art.9) :** Le projet de loi prévoit la création d'un conseil de l'évaluation à la place de l'organisme indépendant CNESECO, chargé de la « *méthodologie et des outils d'évaluation* ». Pour FO, les élèves sont évalués par les examens nationaux. Or la réforme du lycée remplacerait le baccalauréat par des diplômes expérimentaux et locaux, pour le meilleur comme pour le pire, notamment dans le cadre de l'article 8 du chapitre II. Après l'évaluation des personnels sur ces critères multiples, arbitraires et locaux, découlant de PPCR, on introduit l'évaluation des établissements en s'appuyant sur l'évaluation des élèves. C'est un pas vers le pilotage du système par les résultats en lieu et place des horaires et des programmes nationaux. C'est la mise en concurrence des établissements.

Les autres dispositions essentielles de ce projet de loi sont en totale cohérence avec la logique de pulvérisation des garanties nationales de la réforme territoriale.

Il serait ainsi possible d'adapter localement les horaires d'enseignement. En fonction des moyens locaux, un établissement pourrait proposer un enseignement de mathématiques pendant une moitié de l'année (Art. 6). Dans un contexte de pénurie aiguë de professeurs de mathématiques, cela ne paraît pas de la science-fiction. Le tronc commun de Première dans le projet de réforme du lycée, mutualisant, dans l'enseignement scientifique, les sciences physiques, la SVT et les mathématiques, donne aussi cette possibilité aux chefs d'établissement, de plus en plus confrontés à un manque de personnels.

De quelle égalité républicaine s'agit-il quand le projet de loi prévoit la généralisation des établissements type école européenne de Strasbourg appelé EPLEI¹ ? Pour ces écoles du socle, les volumes d'heures ne seraient pas annualisés, mais feraient l'objet d'une répartition sur plusieurs années. En effet, l'organisation de la scolarité, par cycle, mettrait fin à la notion de niveau et à l'organisation annuelle des enseignements.

Ces écoles seraient aussi susceptibles d'être financées par « des personnes morales de droit privé », autrement dit des entreprises ou des associations.

Ces dispositions créent un précédent inacceptable, susceptible d'être étendu à tous les établissements et toutes les écoles !

Cette loi pousse à son terme l'application de la réforme territoriale du gouvernement précédent à l'éducation nationale.

L'article 17 autorise le gouvernement à « prendre par ordonnance les mesures (...) rendues

¹ établissements publics locaux d'enseignement international



Magali Lardeux

nécessaires par le nouveau découpage du territoire national pour l'organisation des services académiques ».

Un seul mot d'ordre : Abandon du projet de loi « École de la confiance » ! Pour la liberté d'expression des enseignants, pour la défense de l'École républicaine et d'une Éducation nationale.

La loi Blanquer fait système avec CAP 22 et le recul planifié des services publics, il fait système avec les 120 000 suppressions de postes prévues sur le quinquennat (d'ores et déjà 400 suppressions sont annoncées en 2019 pour les personnels administratifs).

Alors que les mobilisations se multiplient notamment en défense des services publics, et que la colère populaire s'amplifie contre les politiques menées par ce gouvernement, le ministre Blanquer et son gouvernement seraient bien inspirés de prendre en compte cette situation en retirant ce projet de loi.

Magali Lardeux
Secrétaire de la
section départementale
de la FNEC-FP FO 49

EN DIRECT DES SYNDICATS

L'UD FO reçue par le préfet de Maine-et-Loire

La CA de l'Union Départementale avait donné mandat au bureau de l'UD de demander une audience au représentant du gouvernement dans le département : le préfet, lequel nous a reçus le 24 janvier dernier.

Compte tenu de la situation générale et de la tentative gouvernementale de transformer les syndicats en « corps intermédiaires » pour faciliter la mise en œuvre de sa politique, la Commission Administrative de l'UD FO 49 avait décidé de demander audience au Préfet.

Il s'agissait de lui rappeler ce qui constitue l'ADN de notre syndicalisme : l'indépendance. Lui faire savoir qu'en conséquence nous ne participerions pas, de près ou de loin, au « Grand débat » et de lui porter, en toute indépendance, les revendications.

L'UD FO était représentée par sa Secrétaire Générale Catherine Rochard accompagnée de trois membres du bureau de l'UD, du secteur public et du secteur privé

(Magali Lardeux, secrétaire adjointe de l'UD et secrétaire de la FNEC-FP FO, Jean Jacques Péaud, secrétaire du syndicat FO du Cesame, Anthony Kerdeux, délégué syndical à la mutualité Anjou-Mayenne et tête de file des négociateurs nationaux FO de la mutualité).

Le Préfet a pris au sérieux cette demande d'audience. Il nous a reçus dans de très brefs délais, entouré de son Secrétaire de cabinet et de la représentante de la DIRECCTE.

Il est à noter qu'à aucun moment, il n'a tenté de défendre la politique gouvernementale ni même nié ses conséquences sur les services publics et dans le secteur privé : blocage des négociations salariales dans les entreprises, comme à la Mutualité de l'Anjou et dans l'agriculture, situation catastrophique au CHU et au Césame, dans les EPHAD, inclusion systématique et carte scolaire de l'austérité dans l'Enseignement. Il n'a pas tenté de contredire le fait que la situation ne pourra que s'aggraver encore avec les projets de contre réformes à venir quand les services publics sont déjà au bord de la rupture et les salariés pauvres de plus en plus nombreux (contre réformes de l'as-

surance chômage, de l'école de la confiance, de la Fonction publique, des retraites et de la Sécu...)

La Secrétaire de l'UD FO 49 a indiqué que la situation sociale ne serait sans doute pas aussi explosive, s'il y avait une véritable écoute des revendications que notre syndicalisme porte depuis des années. Peut-on se satisfaire de voir des salariés, des chômeurs, des retraités sur les ronds-points tous les samedis parce qu'ils n'arrivent pas à boucler leurs fins de mois ? Nous avons indiqué à Monsieur le Préfet que le gouvernement ne nous laissait pas d'autres alternatives que de préparer le rapport de force pour permettre enfin aux salariés d'obtenir satisfaction, et notamment l'augmentation générale des salaires.

Sur le dossier particulier du collège Yolande d'Anjou, FO a demandé des garanties qu'elle a obtenues. Le Préfet a confirmé que la sectorisation permettant d'assurer l'avenir du collège Yolande d'Anjou serait revue en CDEN¹.

1 CDEN : conseil départemental de l'Éducation nationale. Instance consultative qui réunit différents acteurs de l'éducation

Collège Yolande d'Anjou : victoire de la mobilisation impulsée par Force Ouvrière

Sur Saumur, la tension est croissante suite à l'annonce faite par le Conseil Départemental de Maine et Loire de la fermeture du collège public Yolande d'Anjou qui se trouve au centre d'une agglomération de 20 000 habitants.

Le Conseil Départemental a longtemps affirmé ne pas vouloir revenir sur cette décision qui fait l'objet d'un rejet massif.

Depuis des mois, la mobilisation initiée chez les enseignants par Force

Ouvrière, ne cesse de se renforcer et de s'organiser.

Le projet suscite une opposition commune des enseignants, des parents d'élèves d'écoles publiques et privées, des DDEN, des élus, des citoyens saumurois. Les pétitions de FO et de la FCPE ont recueilli plus de 5000 signatures : des milliers de signataires attachés à leurs services publics qui demandent le maintien de leur collège public de proximité.

Il semble que la situation d'immense colère dans le pays inquiète les autorités. Preuve en est l'hésitation du préfet de Maine et Loire à signer la fermeture d'un collège. Hésitation à mettre au compte du

rapport de force : l'unanimité des enseignants largement organisés par FO, l'organisation d'une bagarre avec plusieurs manifestations de 200 manifestants sur la ville et une grève suivie par une centaine d'enseignants.

FO a affrété un car pour rejoindre le conseil départemental, elle a demandé toutes les audiences nécessaires, la FNEC FP FO 49 a fait l'unité sur les revendications, puis écrit un courrier interfédéral au Ministre (FO, CGT, FSU, Unsa, Solidaires, CFDT).

Pour l'instant, pour ce qui concerne la restructuration des écoles et collèges de Saumur :

EN DIRECT DES SYNDICATS

- nous avons fait reculer l'administration sur son projet d'Établissement public du Socle commun prévu à Pierre Mendès France. Ainsi, l'école primaire du quartier n'intégrera pas les locaux de ce collège.
- Nous sommes déterminés à faire tout ce qu'il faut pour empêcher la fermeture annoncée du collège Yolande d'Anjou. La FNEC FP FO nationale a saisi en audience le Ministre fin décembre afin que cette question soit réétudiée dans le sens de la voix unanime des enseignants.

La FNEC FP FO 49 a été et reste très

mobilisée sur ce dossier, belle illustration locale d'une politique nationale de destruction des services publics.

L'UD FO 49 a été reçue en audience le 24 janvier 2019 par le Préfet qui a confirmé qu'il ne signerait pas la fermeture du Collège Yolande d'Anjou et que la sectorisation serait revue pour conforter l'avenir du collège.

Finalement cette mobilisation a payé puisque, dans un communiqué publié jeudi 31 janvier sur son compte twitter, Christian Gillet, président du département de Maine-et-Loire, « prend acte de l'impossibilité de rapprocher » les

deux collègues Yolande d'Anjou et Benjamin Delessert de Saumur à la rentrée 2019.

« Une décision prise en raison de l'absence persistante d'arrêté préfectoral permettant d'autoriser la fusion », précise-t-il.

Si cette victoire nous ravit, elle agace visiblement fortement le Conseil départemental qui était déterminé à fermer l'établissement. Monsieur Gillet dénonce l'attitude de l'État qui d'un côté demande de « rationaliser » et de l'autre, fait de l'ingérence dans l'administration des collectivités territoriales.



Les personnels de la Sécu se mobilisent

Les personnels des organismes sociaux de Maine-et-Loire, comme ceux de tout le pays, se sont puissamment mobilisés à trois reprises, ces derniers mois, contre la situation terriblement dégradée de leurs conditions de travail et le gel de leurs salaires

La parole à Frédéric Neau, secrétaire adjoint du syndicat.

À la Sécurité sociale, cela fait dix ans que les salaires des employés et des cadres sont bloqués, que les suppressions d'emplois et les restructurations dévastent les conditions de travail

du personnel. Le gouvernement Macron a non seulement poursuivi, mais amplifié cette politique au travers de COG assassines pour les caisses.

Il est devenu impossible d'assurer le paiement des prestations des assurés sociaux, allocataires et pensionnés en temps et en heure.

Par exemple, à la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Maine-et-Loire, ce sont 10 000 nouvelles demandes de Prime d'Activité qui sont arrivées en janvier, avec comme conséquence l'affiliation de 3 385 nouveaux allocataires. Les consignes de traitement données sont telles que l'on sait déjà qu'elles provoqueront des indus et des situations difficiles dans les accueils. La présidente du conseil d'administration de la Caisse Nationale des

allocations familiales en personne a alerté en décembre les ministres Buzyn et Darmanin sur la capacité des CAF à payer cette prime pour le 5 février et réclamait des effectifs supplémentaires et une réévaluation des budgets. Elle s'est vu opposer une fin de non-recevoir par le gouvernement!

Dans les organismes angevins, il y a eu 3 mouvements de grève depuis novembre (18 décembre, 29 janvier, 5 février), préparés, pour chacun d'entre eux, par toutes les organisations syndicales de la sécurité sociale, y compris la CFDT.

Si cette dernière organisation a appelé le 18 décembre « sur ses propres mots d'ordre », elle a signé, pour le 29 janvier, un appel interfédéral qui disait notamment « **Les Fédérations condamnent la**

EN DIRECT DES SYNDICATS

répression et considèrent que ce "grand débat national" n'a pas pour objectif de répondre aux revendications des salariés, mais de permettre au gouvernement de mener à bien ses contre-réformes (retraite, assurance chômage, démantèlement de notre Sécurité sociale...) Ce "grand débat national" ne répond pas à nos légitimes revendications. Les Fédérations n'ont pas vocation à y participer. ».

Autrement dit, la CFDT a signé un appel en complète contradiction avec son orientation d'accompagnement du grand débat et de dénonciation des gilets jaunes. C'est dire si la situation est critique.

Chacune de ces grèves a été massive, avec des scores dépassant les 50 % dans de nombreux organismes (50 % en décembre à l'URSSAF; 50 % en janvier à la CAF...)

Une anecdote qui montre la crainte ressentie par le gouvernement face à cette colère qui s'exprime : le 29 janvier dernier, des agents des organismes parisiens en grève se sont

rassemblés devant le ministère de la Santé. Ils ont été parqués sur une petite place, face à un déploiement incroyable de gardes mobiles, encerclés par des véhicules de gendarmerie pendant quatre heures et par une température de 0 °C. Comme si les agents de la sécurité sociale étaient de dangereux terroristes!

Dans ces grèves, une évidence s'est imposée : la colère qu'expriment les gilets jaunes, nous la ressentons aussi dans les organismes. C'est la même colère, face à la destruction des conquêtes sociales, la destruction des services publics, dont celui de la sécurité sociale, les politiques d'austérité qui font qu'à la Sécu aussi, nombreux sont les agents qui peinent à boucler les fins de mois!

Les agents de la Sécu ont apporté leur contribution au début de jonction réalisé dans la grève et les manifestations du 5 février entre les Gilets jaunes et les syndicats. Les agents de la sécu étaient nombreux à défilier, coude à coude avec les gilets jaunes ce jour-là.

Les agents de la caisse primaire et de la CAF se sont réunis massivement, par trois fois en AG. Ils ont décidé :

- l'adoption d'une adresse aux personnels des autres caisses et aux Fédérations syndicales pour indiquer qu'ils sont prêts à amplifier la grève pour l'emporter.
- Un communiqué de presse
- Une Délégation aux directions pour porter les revendications

La seule réponse de l'Ucanss aux revendications? Elle entend donner, sans véritable négociation, une prime de 200 € limitée à 23 % des salariés de sécu dans le cadre du déblocage d'une enveloppe de 10 millions d'euros alors que 93 millions ont été économisés sur l'intéressement ces quatre dernières années! Face au mépris et aux provocations, l'actualité, en Maine-et-Loire comme ailleurs, est plus que jamais à la poursuite de la bagarre, dans l'unité des personnels et de leurs organisations syndicales.

Fonction Publique : Grève du 7 février

Les syndicats FO de fonctionnaires à Matignon

Une mobilisation réussie : quelque 8 000 fonctionnaires de l'État, de la territoriale et du versant hospitalier de la Fonction publique ont participé ce jeudi 7 février à Paris à la manifestation nationale organisée à l'appel FO-Fonction publique.

Des agents venus du Maine-et-Loire et de tout le pays, des agents des Ehpad, des personnels des finances publiques (DGFIP), des lycées et collèges, des infirmières, des territoriaux, des agents de la Poste et des télécommunications, des fonctionnaires de la pénitencière...

La délégation du Maine-et-Loire comptait 120 camarades qui ont fait le déplacement en car. Les fonctionnaires étaient soutenus par des camarades du privé, notamment de la Santé privée et de la Mutualité Française Anjou Mayenne.

Dans le cadre de cette manifestation

reliant Montparnasse à Matignon, assortie d'un grand rassemblement sur l'esplanade des Invalides, ils étaient 8 000 agents publics, fonctionnaires ou contractuels, à avoir répondu au seul appel de Force ouvrière, cela afin de dire au gouvernement « Stop », « ça suffit ».

Cette journée de grève et de manifestation est venue parfaire le périple symbolique et en partie réalisé à pied du Havre (ville du Premier ministre) à Matignon par des militants FO de la Fonction publique.

Le périple visait aussi à faire entendre les revendications des agents concernant les salaires, les conditions de travail, le statut. Ce 7 février à Paris, tant le secrétaire général de la Confédération FO, Yves Veyrier, que Christian Grolier le secrétaire général de la FGF-FO (Fédération Générale des Fonctionnaires FO), Denis Basset, le secrétaire fédéral de la branche Santé de la fédération FO des personnels des services publics et de Santé (SPS-FO) ou encore Yves Kottelat, le secrétaire général de la Fédération SPS-FO ont souligné la

réussite de cette semaine d'actions (périple, assemblées générales dans les services, grèves...) et rappelé les revendications des agents.

Christian Grolier a pu tirer aussi le bilan, déjà très positif, de cette mobilisation FO. Et pour cause. À l'occasion d'une audience ce 7 février au matin auprès de trois conseillers du Premier ministre, elle a permis en effet d'obtenir quelques avancées sur plusieurs dossiers.

Annulation de l'allongement de la durée d'échelon

Alors que FO Fonction publique demande notamment :

- une hausse générale des salaires des fonctionnaires,
- l'octroi pour tous de la prime « Macron »,
- davantage de moyens budgétaires pour les services et le respect de leurs missions,
- la titularisation des contractuels,
- le respect du statut général des fonctionnaires et l'arrêt des attaques contre le statut de la

EN DIRECT DES SYNDICATS

Fonction publique... la mobilisation des fonctionnaires FO a contraint le gouvernement à tendre l'oreille.

À la suite de l'audience de FO avec les conseillers du Premier ministre, le projet portant sur les rémunérations et consistant à vouloir allonger la durée d'échelon de trois mois par année est « annulé pour l'instant » annonçait Christian Grolier devant les militants FO réunis aux Invalides.

FO demande l'ouverture de négociations

Concernant les salaires, FO-Fonc-

tion publique a souligné encore le 7 février à Matignon, condamnant les projets de salaires au mérite, « qu'il n'était pas admissible qu'il y ait du clientélisme ». De plus,

l'octroi d'une prime seulement à certains (policiers, agents des finances publiques) ne peut être satisfaisant. Il faut « une prime pour tous les agents », ce qui ne fait pas oublier la revendication d'une augmentation générale du point d'indice¹.

¹ base de calcul de tous les salaires des agents publics

FO-Fonctionnaires a ainsi demandé que « le Premier ministre s'engage à ouvrir des négociations » indiquait Christian Grolier.

Cette journée du 7 février a participé à « démontrer que FO peut mobiliser seule » et se faire entendre a affirmé Christian Grolier.

À l'issue de l'audience auprès des représentants du Premier ministre, FO-Fonction publique a adressé une lettre ouverte à Édouard Philippe qui fait le bilan de la rencontre et rappelle les revendications Force Ouvrière :

Une partie de la délégation du Maine-et-Loire au 7 février



Assemblée Générale annuelle du syndicat de la Santé Privée

L'assemblée générale s'est tenue le 31 janvier 2019, sous la présidence de Catherine ROCHARD, en présence de 40 participants.

Christian NOGUERA secrétaire du syndicat, a débuté son propos en notant que « depuis le 17 novembre 2018, une colère s'exprime dans tout le pays. "Les gilets jaunes" ont raison de se mobiliser pour des revendications comme l'augmentation des salaires, la défense des acquis sociaux, du service public et des retraites. La plupart de leurs revendications sont les nôtres! » a-t-il indiqué. Décrivant l'impact de la loi travail et des ordonnances dans les établissements il indique que les employeurs s'appuient sur ces dispositions pour tenter de remettre en cause le caractère national des conventions collectives, ce que FO n'acceptera pas. Il est en-

suite revenu sur les revendications, notamment salariales, mises en avant par la fédération.

« Nous devons tout mettre en œuvre pour faire reculer le gouvernement et nos employeurs! » insiste-t-il.

Dans un deuxième temps, il a fait état de la situation dans les conventions collectives. Dans un troisième temps, il est revenu sur l'activité des différentes sections du syndicat.

À l'issue de la discussion, l'Assemblée Générale a décidé de répondre positivement à la proposition de la Fédération Générale des Fonctionnaires

d'une mobilisation du premier au 7 février, avec grève et manifestation nationale le 7. Après discussion, la Présidente a soumis le rapport moral et d'activité au vote. Celui-ci a été adopté à l'unanimité.



EN DIRECT DES SYNDICATS

Assemblée Générale du syndicat du CHU

Le 5 février dernier, 40 militants étaient réunis pour l'assemblée générale annuelle du syndicat FO du CHU d'Angers. Comme chaque année ce fut un temps fort de la démocratie syndicale qui s'inscrit pleinement dans la poursuite du renforcement du syndicat sur le CHU. En 2018, FO a pas-

sé la barre des 160 adhérents dans l'établissement.

L'assemblée générale est revenue sur le un contexte social local et national.

2018 aura été marqué par le score historique obtenu aux élections professionnelles : 510 collègues du CHU ont voté pour FO propulsant

le syndicat de la dernière à la 1ère place. 2018 aura vu naître, au travers du mouvement dit des Gilets Jaunes, l'expression d'une colère profonde celle d'un rejet des politiques libérales qui n'ont pour effet que l'appauvrissement d'une large couche de la population. Le syndicat du CHU a dès le mois de dé-

cembre apporté son soutien à ce mouvement dont certains militants font partie.

2018 aura été l'année de la mise en place par la direction d'un plan d'économies de 16 millions d'euros sur trois ans sur le personnel. Dès le début, FO s'est engagé dans le combat contre ce plan et ses lourdes conséquences pour le personnel.

Enfin l'assemblée générale a réaffirmé l'urgence et l'importance d'organiser le rapport de force pour stopper la mécanique du gouvernement Macron et toutes les formes de régressions sociales, de contre-réformes visant à faire reculer les acquis de la classe ouvrière. Pour ce faire, l'assemblée générale a réaffirmé l'objectif de développer encore plus la syndicalisation pour renforcer Force Ouvrière, sa liberté et son indépendance et ainsi préparer au mieux le rapport de force inévitable dans cette situation!!



Assemblée générale Ville d'Angers, ALM, CCAS

80 agents territoriaux du syndicat Force ouvrière Ville d'Angers, Agglo et CCAS d'Angers, lors de leur assemblée générale annuelle qui s'est tenue jeudi 31 janvier à Angers, ont tiré une fois de plus la sonnette d'alarme sur « la réduction des effectifs liée aux baisses des dotations de l'État en direction des collectivités territoriales ».

Selon Patrice Bouyer, secrétaire général « les élections professionnelles ont mis en évidence l'hémorragie des effectifs : en quatre ans,

entre les deux élections, 332 inscrits en moins dans pour la ville et l'agglomération d'Angers, 1 303 en moins sur tout le département, et 47 000 en moins au niveau national ».

Malgré cette baisse d'effectifs et malgré les difficultés rencontrées, le syndicat a gagné les élections professionnelles en progressant de 2 %.

Il faut noter aussi, lors de ces élections, la forte baisse de la CFDT, pourtant organiquement liée à l'administration.

Patrice Bouyer a rappelé le mé-

contentement relatif « au gel du point d'indice depuis 2010, avec les conséquences qu'on imagine sur le pouvoir d'achat ».

Jeudi 7 février, les syndiqués FO de tout l'Hexagone ont été invités à converger en direction de l'Hôtel Matignon, pour « aller chercher le pognon », selon leurs propres termes. Les agents territoriaux de Maine-et-Loire ont participé à la délégation partie en car d'Angers pour se joindre au mouvement.

Ils ont réclamé « une augmentation de 18 % de la valeur du point d'indice, l'arrêt des suppressions de postes et des mobilités forcées, mais aussi l'arrêt de la mise sous tutelle des collectivités territoriales et l'abrogation de la loi prévoyant la fusion des régions et des départements ».

Le syndicat



EN DIRECT DES SYNDICATS

Assemblée des Cheminots

Nos camarades cheminots ont réuni leur assemblée générale le 18 janvier dernier, en présence d'une représentante de la fédération et d'un représentant de la région. Jean-Jacques Nicolai, membre du bureau, représentait l'UD

Angers est une petite structure SNCF de moins d'une centaine de salariés. Nos camarades quant à eux sont essentiellement implantés

dans les services commerciaux.

L'année 2018 a été pour eux celle du combat contre la destruction du statut. Malgré qu'ils n'ont pu contrer cette destruction, pour beaucoup imputable à la façon dont les organisations majoritaires ont organisé le combat (grève deux jours tous les 5 jours...), nos camarades sont confiants dans leur capacité à continuer et renforcer le syndicat.



Assemblée Générale du syndicat des Organismes Sociaux (sécurité sociale)

L'AG, tenue le 8 février dernier, regroupait une cinquantaine de participants. Frédéric Neau, secrétaire adjoint, la présidait.

Catherine Rochard, secrétaire générale de l'UD et Jean-Jacques Nicolai du bureau de l'UD étaient présents. C'était une assemblée générale très dynamique, à laquelle participaient pour la première fois de nombreux nouveaux adhérents. La discussion sur la situation générale a été passionnée. Comment au quotidien, porter les revendications des agents ? Comment permettre que la colère qui s'est exprimée dans les grèves récentes, dans les assemblées générales des personnels, non seulement soit l'expression d'une résistance, mais permettre de reconquérir nos droits ? Comment

être efficace ?

Cette AG a aussi salué les excellents résultats électoraux à la CAF, où FO n'est plus qu'à ½ point de la CFDT, et à l'URSSAF où FO a confirmé nettement sa place de première organisation syndicale (voir ci-dessous). Elle a permis aussi de constater que les élections professionnelles à la CPAM se préparent efficacement et

voient de nouveaux adhérents candidater pour la première fois.

D'importantes dispositions d'organisation ont été prises, comme la création d'une page Facebook du syndicat.

Les futures instances intègrent quant à elle nombre de nouveaux camarades



Elections CSE URSSAF des Pays de la Loire Ensemble des collèges - 29/01/2019

Inscrits	659		
Votants	547	83 %	
B & N	20		
Exprimés	527		
FO	211	40 %	+3,9 %
CGT	169	32 %	+2,6 %
CFDT	147	28 %	-5,9 %

Nos camarades de l'URSSAF ont renforcé nettement leur position de première organisation syndicale de l'organisme.

Ils progressent de près de 4 % en comparaison des résultats aux précédentes élections au CE !

Fait significatif, la CFDT est la grande perdante de ces élections. Elle perd près de 6 % et 39 voix. Cela confirme la tendance déjà observée à la Caisse d'Allocations familiales d'Angers qui a vu la CFDT perdre 90 voix en trois scrutins.

Les salariés ont su faire la différence entre la défense intransigente de leurs intérêts d'une part et le syndicalisme d'accompagnement de l'autre !

5 février : syndicalistes et gilets jaunes au coude à coude



7 février : Les fonctionnaires FO à Matignon

